



**LES CAUSSES  
DU QUERCY**

## **Parc naturel régional des Causses du Quercy Charte 2027-2042**

---

**Gouvernance et modalités d'association des  
partenaires à la procédure de révision de la Charte  
du Parc**

Mars 2023



# **Modalités de gouvernance et d'association des partenaires à la procédure de révision de la Charte du Parc**

---

## **Comité syndical du Parc**

Conformément aux statuts du Syndicat mixte, dès lors que la Région lui en délègue la mission, le Comité syndical « assure la révision de la Charte et décide des évaluations et bilans nécessaires au suivi et à cette révision de la Charte. »

En conséquence, le Comité syndical initie, arbitre et décide.

Il est responsable du processus d'élaboration de la Charte et valide les moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation.

Il valide, par délibération, les différentes étapes du processus de révision de la Charte et les livrables produits pour chacune d'elles : évaluation de la charte en cours, diagnostic de territoire, rapport de Charte (avant-projet puis projet), Plan de Parc, évaluation environnementale.

Il délègue au Bureau syndical le suivi quotidien de l'avancement de la démarche.

Dans un souci de concertation élargie tout au long du processus et de co-construction assumée de la nouvelle charte (2027-2042) avec le plus grand nombre de partenaires, il s'appuie sur une gouvernance spécifique, composée d'un Comité de pilotage de la charte et d'un comité technique.

## **Comité de pilotage**

Il pilote, suit et oriente la révision de la charte sur un plan stratégique. Il est présidé par la Présidente du Parc (ou son représentant).

Le comité de pilotage est une instance « politique » permettant d'une part l'appropriation et la validation politique du processus d'élaboration de la Charte par les principaux partenaires du Parc, d'autre part la concertation sur les orientations majeures qui doivent structurer la charte et les enjeux auxquels elle devra répondre au travers de l'action du Syndicat mixte et de celle conjointe de ses partenaires.

Il s'assure que les conditions de réussite sont réunies : respect du calendrier, clarté de la méthode, adéquation des moyens, qualité des livrables.

Il approuve les phases majeures de la révision : 1 réunion / an, voire 2 maximum.

- Avril 2023 : Lancement de la procédure
- Décembre 2023 : validation de l'évaluation finale et du diagnostic + lancement de la concertation
- Décembre 2024 : validation de l'avant-projet de Charte
- Décembre 2025 : validation du projet de Charte
- Décembre 2026 : préparation des phases finales de consultation

## **Composition :**

- Membres de l'Exécutif du Parc
- Présidente de la Région Occitanie

- Présidents des Départements du Lot et du Tarn-et-Garonne
- Préfet de Région
- Délégué de la DREAL Occitanie
- Directeurs des DDT Lot et DDT du Tarn-et-Garonne
- Commissaire de massif central
- Présidents des intercommunalités
- Présidents des PETR
- Président du CSP du Parc
- Présidents des chambres consulaires du Lot (agriculture, métiers-artisanat, commerce-industrie) et de l'inter-consulaire du Tarn-et-Garonne
- DGS/DGA du Parc

... ou leurs représentants désignés pour le suivi de la révision de charte.

### **Comité technique**

Il pilote, suit et oriente sur le plan opérationnel. Il est animé par le directeur du Parc, ou son adjointe en cas d'empêchement.

Le comité technique est une instance « technique » permettant, d'une part l'appropriation et l'implication des partenaires dans le processus d'élaboration de la Charte, d'autre part la concertation sur les orientations qui doivent structurer la charte, les mesures qu'elle doit contenir en déclinaison de chaque orientation et la définition des engagements du syndicat mixte et de chacun de ses partenaires.

Il suit et oriente l'avancement des travaux d'élaboration de la Charte sur un plan opérationnel et technique. Il accompagne les travaux engagés par les Bureaux d'études (évaluation, diagnostic, rapport de Charte et Plan de Parc). Il contribue et formule un avis technique sur chaque document produit au fil de l'avancement des travaux et en amont de leur présentation en comité de pilotage.

Il prépare les réunions du comité de pilotage et donne suite aux orientations que celui-ci propose.

Il se réunit en moyenne 2 fois par an, davantage les deux premières années de la procédure (évaluation, diagnostic, co-construction du projet).

### **Composition :**

- Directeur et Directrice-adjointe du Parc
- Evalueur-Sigiste Parc
- Service des Parcs de la Région Occitanie
- Correspondante Parc de la DREAL Occitanie
- Directeurs-trices adjoint(e)s de la DDT Lot et de la DDT Tarn-et-Garonne
- Directeurs des Départements du Lot et du Tarn-et-Garonne
- Directeurs-trices des Intercommunalités
- Directeurs-trices des PETR
- Directeurs-trices des Chambres consulaires (agriculture, métiers-artisanat, commerce-industrie)
- Membres délégués (3) du Conseil scientifique et de prospective du Parc

... ou leurs représentants désignés pour le suivi de la révision de la charte.

## Structures d'appui au comité technique

Outre les personnels des services de la Région et des Départements es qualité, les membres, listés de façon non exhaustive ci-dessous, sont sollicités en tant que de besoin, notamment en 2024-2025.

- **Transversal** : Equipe Parc (gestionnaire, cm techniques)
- **Eau-Milieus souterrains** : Agence de l'eau Adour-Garonne / SMB Célé Lot Médian / SB Lot / EPIDOR / CD Spéléologie 46
- **Biodiversité** : OFB / CEN / CBN / LPO Lot / Fédération des chasseurs du Lot / Fédération de pêche du Lot / associations environnementales locales
- **Agriculture** : OVILOT / GEOC / ADASEA / Bio46
- **Forêt-Bois** : CRPF / ONF / CAPEB
- **Energie** : ADEME / Territoire Energie Lot / Quercy Energies / SYDED
- **Urbanisme-Paysages-Patrimoine** : CAUE / Pays d'art et d'histoire
- **Tourisme** : ADT / Offices de tourisme / réseau des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc
- **Economie-Développement** : AD'Occ46 / DDETSPP / GALs Leader / syndicats professionnels / réseau des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc
- **Culture-Education-Sports** : DRAC / La Granja / Education Nationale / CDOS 46 / réseau des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc
- ....

## Cellule Projet

Elle est la cheville ouvrière de la révision de la charte, chargée d'en assurer le déroulé au quotidien depuis son lancement jusqu'à sa conclusion.

Elle fait le lien entre les différentes instances, gère le calendrier d'avancement de la révision, prépare les convocations des différentes instances, les rapports préparatoires ainsi que les comptes-rendus (sauf si ces missions ont été confiées à un prestataire), établit les cahiers des charges préalables aux consultations des bureaux d'étude puis les rapports d'analyse des offres, est l'interlocuteur direct des bureaux d'études durant leur mission, assure la diffusion des informations dans les instances, est responsable de la communication au quotidien de la révision (rédaction des communiqués de presse, page spécifique du site internet, newsletter, réseaux sociaux, relations médias...).

Elle est composée :

- du directeur du Parc, « chef de projet », et de son adjointe
- des représentants du service des Parcs à la Région et à la DREAL
- en tant que de besoin, des chargés de mission en charge du budget et des ressources humaines, de la communication, de l'évaluation-cartographie.

La Présidente y est associée à sa demande.

## Modalités de concertation et de participation de l'ensemble des acteurs

Les modalités de la concertation qui accompagneront la révision de la Charte reposeront sur :

- Des séminaires et ateliers thématiques liés aux grands champs d'intervention d'un Parc naturel régional, ouverts aux élus et techniciens de collectivités, aux établissements publics de l'Etat, aux services de l'Etat, aux associations, aux chambres consulaires, aux syndicats mixtes...

- Des ateliers territoriaux, à l'échelle de chacune des communautés de communes, ouverts au public et aux associations locales. Une attention particulière en termes d'avis du public sera d'aller rechercher la parole des habitants que l'on entend peu. Diverses méthodes seront développées pour cela (présence sur les marchés, dans les cafés, sur les manifestations villageoises...).
- Un travail spécifique sera conduit en direction des jeunes (collèges, lycées...), avec des groupes de réflexion et de propositions, sur leur vision de l'avenir du territoire, les enjeux qu'ils retiennent et leur possible mobilisation dans la mise en œuvre de la charte.
- La transmission de bulletins d'information et d'articles sur la révision de la Charte aux collectivités membres du Syndicat mixte ainsi qu'aux membres associés pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication de celles-ci.
- La mise en ligne sur le site internet du Parc d'une page consacrée à la révision de la Charte (actualités, calendrier, documents consultables en ligne) et de la mise à disposition d'un espace de dialogue avec le public.